



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 24.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003726

Canton: GE

Entité de publication:

Cédric Schneider, Rue du Général-Dufour 11, 1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Société Immobilière Furet-Soleil SA avec Confessions 11 SA

1. Publication

Organisation transférante:

Société Immobilière Furet-Soleil SA
CHE-100.445.093
c/o: m3 REAL ESTATE SA
place de Cornavin 3
1201 Genève

Organisation reprenante:

Confessions 11 SA
CHE-470.099.922
c/o: m3 REAL ESTATE SA
place de Cornavin 3
1201 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 11.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

11.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Cédric Schneider
Rue du Général-Dufour 11
1204 Genève